

## **Mazières-en-Gâtine**

### **La maison de santé ouvrira le 1<sup>er</sup> septembre**

Lors du Conseil communautaire, réuni mardi à Mazières, Alain Clairand a présenté les futurs projets de la commune, notamment les travaux de la mairie qui s'élèvent à 700 000 €, et a annoncé l'ouverture de la Maison de santé le 1<sup>er</sup> septembre.

« Les travaux devraient débuter fin septembre début octobre, pour le moment nous sommes en cours de transfert de la bibliothèque dans l'ancienne gendarmerie, l'école de musique à la place de l'épicerie solidaire, qui sera en sous-sol de la boutique solidaire », indique le maire de Mazières, Alain Clairand. Pascal Olivier, président de la Communauté de communes Sud Gâtine donne des nouvelles de la Maison de santé : « La commission de sécurité

a donné son accord ce matin pour une ouverture jeudi 1<sup>er</sup> septembre. Un bail professionnel classique a été signé chez Maître Martin, à Champdeniers, pour une durée de six ans... » L'assemblée autorise le président ou son représentant à signer l'état des lieux d'entrée, afin que les professionnels de santé puissent s'installer.

**Ateliers relais** : l'enveloppe d'avant-projet définitif a été respectée, ne devant pas dépasser les 500 000 € HT elle sera d'un montant de 499 600 € HT. Neufs lots estimatifs ont été proposés. Pascal Olivier précise : « Nous avons vendu les Ateliers Relais actuels, »  
**Voirie** : la Communauté de communes a décidé d'attribuer, selon la technique « marche arrière », le marché RMA (bitume) à l'entreprise Charrier TP, pour la réfection de la voirie.

78 000 € ont été prévus pour l'ensemble des communes du Pays Sud Gâtine. Pascal Olivier précise « une exécution de travaux entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 septembre ».

**Ecole** : la construction de deux préaux à l'école de Mazières, est d'un montant de 25 188,00 TTC. La commune participe avec un fonds de concours de 3 850 €.

**Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)** : à la suite des avis et observations des Personnes publiques associées (PPA) au PLUI, la Chambre d'agriculture a demandé de revoir plusieurs points. De plus « lors de l'enquête publique, trois remarques nous ont été faites » précise Pascal Olivier.

